

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 26 MARS 2009**

L'an deux mil neuf, le jeudi vingt six mars à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Micaela PTAK- Hélène MAHAUT- Sandrine PINÇON- Lisiane PEREIRA- Fabienne BECHET- Angélique MENAGE
Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN
Laurent LORTHIOS- Thierry LABARTHE- Michel DUTHILLEUL

Pouvoir :

Madame Sophie FESSARD à Madame Lisiane PEREIRA
Monsieur François Rémy MONNIER à Monsieur Stéphane ANGOT

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

INFORMATIONS

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble des Maires de l'arrondissement de Mantes La Jolie ont été reçus au Sénat le jeudi 19 mars 2009 par Monsieur le Président du Sénat, Gérard Larcher, et par les sénateurs de notre département.

A cette occasion, Bernadette Dupont, Dominique Braye, Alain Gournac et enfin Gérard Larcher ont exprimé leur profond attachement à soutenir les élus dans leurs missions auprès de leurs administrés.

Face au 2^e homme de l'Etat, Monsieur le Maire a pu apprécier l'homme d'actions qu'est Gérard Larcher, la sensibilité particulière qu'il a pour les Yvelines, mais c'est surtout cette proximité étonnante qu'il garde avec les communes comme la notre qui l'a séduit.

Le dernier passage de Gérard Larcher dans notre commune remonte à la cérémonie des vœux de janvier 2004 où il avait décoré l'ancien Maire Monsieur Gilbert Lair et Monsieur Georges Maillé pour leur vingt cinq ans de mandat, cérémonie organisée par Jean Guéguin qui leur avait fait la surprise de ces décorations.

Monsieur le Maire a remercié les sénateurs pour cette invitation au Sénat et comme ils lui ont suggérés, n'hésiterait pas à les solliciter si cela s'avérait nécessaire.

▪ Décisions du Maire

Travaux concernant les marches et paliers d'accès à l'école maternelle

Monsieur le Maire a signé un devis concernant la remise en état des 2 paliers d'accès à l'école maternelle ainsi que la réfection de quelques marches dégradées, pour un montant de 1 224,37 € HT.

Monsieur Dominique TURPIN souligne que ces travaux s'inscrivent dans la volonté de maintenir en bon état les locaux scolaires et rappelle que cette dépense est subventionnée à 30% dans la cadre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement), décidé lors du conseil municipal du 2 février 2009 .

▪ Autres informations

Remerciements

Monsieur Le Maire expose que Monsieur Marcel BROUSSE, très touché par l'article « un Nézellois à l'honneur » paru dans le Nézellois de janvier 2009, nous a fait parvenir toute une documentation concernant l'histoire du chemin de fer de Nézél depuis 1879 et des trains à vapeur. De nombreuses reproductions retracent l'existence de la ligne Versailles-Maule-Meulan, ligne qui passait par les Prés Dieu ainsi que le tramway traversant Nézél surnommé le Deibler.

Toute l'équipe de la commission Information remercie Monsieur Marcel BROUSSE pour ces précieux documents et ne manqueront pas de relater tout cela dans un prochain numéro !...

Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Terrienne.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offre se réunira le 31 mars 2009 pour une première session d'ouverture des plis du marché de l'enfouissement des réseaux BT-EP-FT et de l'aménagement de la voirie rue de la Terrienne.

Chemin pédestre

Afin de favoriser les randonnées pédestres, et notamment de rendre possible un parcours reliant les communes de la Communauté de Communes, une partie de la sente communale 22, mérite d'être réhabilitée pour créer une liaison avec le chemin de randonnée qui monte vers Aubergenville. Après consultation, le meilleur devis pour cette opération s'élève à 2 280 € HT (entreprise JEAN LEFEBVRE). Cependant afin de préserver les cultures jouxtant la sente (champ d'orge), il se pourrait que ces travaux soient reportés après la récolte. Si c'était le cas, un aménagement sommaire est d'ores et déjà envisagé en accord avec les agriculteurs, pour qu'un accès soit prêt avant le dimanche 14 juin 2009 : Date retenue pour la 1ere grande randonnée pédestre Seine Mauldre.

Réhabilitation du Moulin des Hamards

Monsieur le Maire remercie Madame Hélène MAHAUT pour la confection du dossier d'information et de synthèse à destination des riverains de la Ruelle du Petit Moulin qu'elle a réalisée. Dans un souci de transparence, Monsieur le Maire, l'avait chargé, de regrouper dans ce dossier tous les éléments qui sont intervenus dans l'instruction de ce projet :

- Extraits de toutes les délibérations du conseil sur ce sujet,
- Historique des autorisations d'urbanisme délivrées,
- Etat d'avancement de la réalisation des observations énoncées le 02 février 2009,
- Historique des dispositions d'urbanisme applicables à la commune de Nézél
- Autres dispositions d'urbanisme applicables au site,
- Présentation de France Euro Habitat (FREHA).

Monsieur le Maire a pu d'ailleurs commenter ce dossier aux riverains de la ruelle du petit Moulin qui étaient venus à sa permanence du samedi 21 mars.

Ceux-ci ont été rassurés sur le fait que le conseil municipal avait nuancé l'avis favorable à la déclaration de travaux de réhabilitation du Moulin, en annexant à celle-ci des réserves, établies en fonction des suggestions émises par les riverains lors des réunions de concertation.

Réunion avec les assistantes maternelles le 18 mars

Monsieur le Maire a organisé une réunion d'information avec les assistantes maternelles de Nézél dont le sujet était l'étude du projet de micro crèches intercommunales dirigée par la

Communauté de Communes. Monsieur Le Maire rappelle que les résultats de l'étude ne sont pas connus à ce jour et que pour le moment on ne sait pas si projet se réalisera. Ce que chacun souhaite, c'est que ce projet apporte une offre diversifiée et cohérente en collaboration avec nos assistantes maternelles.

Conseil d'Ecole du 16 mars 2009

Monsieur le Maire met à la disposition du conseil municipal le compte rendu du conseil d'école du 16 mars. L'ordre du jour comportait notamment l'aide aux élèves en difficulté avec le dispositif du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée de l'Education Nationale), l'APE (Aide personnalisée) et les stages CM1-CM2 pendant les vacances scolaires. Qu'en au projet d'école 2008-2011, il donne priorité au socle commun : langue, mathématiques, sciences et arts visuels. Les effectifs scolaires pour la rentrée de septembre 2009 d'élèvent à 41 enfants en maternelle et 83 enfants en élémentaire, soit 124 enfants. Dans le cadre de la vie scolaire ont été également débattus, les travaux prévus prochainement à l'école comme la réfection totale des sanitaires de l'élémentaire ainsi que d'autres aménagements prévus cette année. Un point a également été fait sur le personnel communal affecté aux écoles. Concernant l'organisation de la cantine, Madame la directrice souligne que la nouvelle organisation des récréations de cantine permet aux élèves de maternelle d'être entre eux dans leur cour ce qui leur est profitable en qualité de vie. Enfin, le contrat du prestataire de restauration scolaire arrivant à échéance, chacun se prépare à apporter les meilleures suggestions afin qu'on en tienne compte dans le cahier des charges de la consultation d'entreprises prévue en avril/mai.

Travaux passage à niveau N14 : fermé du 20 au 24 avril 2009

Monsieur Michel DUTHILLEUL apporte des précisions au sujet des travaux d'entretien du nivellement de la voie ferrée et de remplacement de l'intégralité du platelage du passage à niveau N°14 situé à Nézel et du PN11 (Aulnay Maule). Pendant les travaux sur la chaussée des passages à niveau n° 11 & n° 14 qui se dérouleront du 20 avril 2009 à 21h00 jusqu'au 24 avril 2009 à 16h00, l'accès complet des passages à niveau n° 11 & n° 14 sera interdit à la circulation. Une déviation des poids lourds sera mise en place par le Département au niveau « du poteau d'Epône » vers Orgeval leur interdisant la traversée de Nézel.

La déviation des véhicules légers sera comme suit :

Une signalisation avancée de la fermeture du PN 14 sera mise en place, des barrières fermeront celui-ci après l'intersection de la rue des Prés Dieu et les véhicules légers, venant d'Epône seront déviés en direction de la Falaise par la rue du Vieux Pont afin de reprendre le Sud de Nézel par la rue du Pont des Prés.

Les véhicules venant du carrefour de Bazemont, seront prévenus par une signalisation avancée de la fermeture du PN11 et du PN14. Pour aller en direction du centre de Nézel, ils devront également emprunter la déviation par La Falaise ou passer par la rue des Prés Dieu.

ORDRE DU JOUR

1) MODIFICATION DES STATUTS DU SIA DE NEZEL-LA-FALAISE

Monsieur le Maire expose qu'il convient que la commune, tout comme les autres communes du SIA de Nézel La Falaise, se prononcent sur le projet de nouveaux statuts du SIA.

En effet, suite à la transmission de la délibération du 03/02/2009 du SIA de Nézel La Falaise portant sur la modification de ses statuts et du projet de statut annexé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette procédure.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve les modifications statutaires proposées**
- **Autorise le Monsieur le Maire à faire part de cette décision au SIA de Nézel La Falaise**

2)VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Après que Monsieur le Maire se fût retiré, Monsieur Stéphane ANGOT a présenté le Compte Administratif de 2008 comme suit, et le Conseil Municipal l'a voté à l'unanimité

- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 637 083,60	G 694 852,78
	Section d'investissement	B 281 194,89	H 634 320,03
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 75 146,30	I (si excédent) 75 146,30
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 110 944,58	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 029 223,07 = A+B+C+D	1 404 319,11 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2009 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2009	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 637 083,60	= G+I+K 769 999,08
	Section d'investissement	= B+D+F 392 139,47	= H+J+L 634 320,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 029 223,07	= G+H+I+J+K+L 1 404 319,11

3) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

Après s'être fait présenter les budgets primitif de 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2008

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

4) VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux des trois taxes communales et de les voter comme suit :

Taxe d'habitation	9,81 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	14,03 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	82,10 %

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane ANGOT, Adjoint chargé des finances
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide à la majorité de voter les taux des trois taxes locales comme ci-dessus.

5) AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 132 915,48 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 57 769,18 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 75 146,30 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 132 915,48 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0,00 €
R 001 (excédent de financement)		242 180,56 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		0,00 €
Excédent de financement (1)		0,00 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	132 915,48 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		60 000,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		72 915,48 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture comme ci-dessus.

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur Stéphane ANGOT présente le budget primitif 2009 en précisant les orientations de la commission des finances :

- Maîtrise des dépenses publiques
- Volonté d'augmenter les recettes (en faisant preuve d'initiative dans le développement de la commune)
- Contribuer a un désendettement de la commune en développant les programmes subventionnés plutôt que de faire appel à l'emprunt.
- Choix de ne pas augmenter l'impôts pour:
 - * l'harmonie de nos taxes avec les valeurs des communes similaires voisines,
 - * dans un contexte plutôt morose ne pas augmenter la pression fiscale des administrés
- Respect des engagements de l'équipe municipale qui se traduit par l'inscription dans le budget des opérations pour lesquelles l'équipe municipale s'est engagée.
- Contribuer au respect d'un développement durable dans notre politique d'achats et dans nos investissements.
- Conforter l'engagement de la commune à apporter aux Nézellois des services publiques selon ses moyens.

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	11 000,00		11 000,00
70	Produits des services	36 500,00		36 500,00
73	Impôts et taxes	306 690,00		306 690,00
74	Dotations et participations	180 944,00		180 944,00
75	Autres produits gestion courant	45 436,00		45 436,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		580 570,00	0,00	580 570,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	72 915,48
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	653 485,48
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	117 500,00	0,00	117 500,00
13	Subventions d'investissement	459 134,09	0,00	459 134,09
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		5 000,00	5 000,00
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		10 000,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		576 634,09	15 000,00	591 634,09

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	242 180,56
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	60 000,00
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	893 814,65
---	-------------------

) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

78451 Code INSEE	Commune de NEZEL BUDGET COMMUNAL M14	BP	2009
----------------------------	--	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	227 189,00		227 189,00
012	Charges de personnel	295 697,48		295 697,48
014	Atténuation de produits	40,00		40,00
65	Autres charges gestion courante	103 571,00		103 571,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	11 000,00	0,00	11 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues Fonct	988,00		988,00
023	Virement à la section d'investissement		10 000,00	10 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	638 485,48	15 000,00	653 485,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	653 485,48
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	54 763,00	0,00	54 763,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	35 515,09	0,00	35 515,09
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	111 000,00	0,00	111 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	632 536,56	0,00	632 536,56
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	60 000,00		60 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	893 814,65	0,00	893 814,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	893 814,65
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Après présentation et proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté le Budget Primitif par chapitre, comme ci-dessus

Monsieur le Maire précise que depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, un autre point sujet à délibérations lui est parvenu et propose de le rajouter à l'ordre du jour.
A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

**7) AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
GENERAL POUR LA CREATION D'UNE AIRE D'ARRET POUR LE BUS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année, le Département propose un programme d'aides aux communes de moins de 10 000 habitants pour la réalisation d'aménagements. Aussi, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer une demande de subvention concernant la création d'une aire d'arrêt au bénéfice des lignes de transports en commun.

Cet aménagement pourrait être subventionné à hauteur de 80% par le Département.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Sollicite le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 80 % dans le cadre d'un programme du programme d'aménagement pour la création d'une aire d'arrêt au bénéfice des lignes de transports en commun.**
- **Charge Monsieur le Maire de : Monter le dossier**
- **Et en tout point faire le nécessaire en cette affaire.**
- **Dit que les crédits seront portés au budget communal section d'investissement**
- **Dit que la partie non subventionnée sera prise en charge sur les fonds propres de la commune**

Date du prochain conseil

Monsieur le Maire fixe la date du prochain conseil municipal qui se déroulera le lundi 27 avril 2009 à 20h30

La séance est levée à 23h40

Le Maire

Dominique TURPIN

